



# CONGRES MONDIAL AMAZIGH

•XO•U •C•E•H•I •C•E•Σ•Y  
AGRĀW AMĀDLAN AMAZIGH

C.M.A BP 124 – 108 rue Damremont 75018 Paris - Tél/Fax : 33.4.76.25.85.86  
Email : [congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr](mailto:congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr) - [www.congres-mondial-amazigh.org](http://www.congres-mondial-amazigh.org)

## VII<sup>e</sup> congrès général du CMA

### Déclaration d'Agadir : l'Amazighité, enjeu démocratique

A l'issue de son congrès général tenu du 24 au 26 juillet 2015 à Agadir, l'assemblée internationale du Congrès Mondial Amazigh (CMA) déclare :

Le VII<sup>e</sup> congrès général du CMA a été un moment unique de rassemblement des Amazighs en lutte pour leur droit à leur langue et culture, à leur terre, à leurs territoires, à leurs ressources, à la liberté, à la justice, à la dignité et à la paix. Imazighen, ont fait le point sur les différentes formes de négation, de spoliation, d'assimilation forcée, de violences et d'oppression qu'ils subissent dans les différents pays de Tamazgha (nord de l'Afrique et Sahara).

En Algérie, le peuple du Mzab a subi au début de ce mois de juillet, une nouvelle agression meurtrière de la part de groupes islamo-panarabistes avec l'appui des autorités policières algériennes. Comme si cela ne suffisait pas, une trentaine de Mozabites ont été arrêtés arbitrairement et maltraités. En Kabylie, les défenseurs de la cause amazighe et les militants pour le droit à l'autodétermination de la Kabylie sont l'objet de harcèlements policiers et de poursuites judiciaires permanentes. L'enseignement de la langue amazighe est en recul bien que cette langue soit reconnue comme langue nationale depuis 15 ans.

Le Maroc a également reconnu la langue amazighe, lui octroyant le statut de langue officielle en 2011. Mais on observe que cette reconnaissance est purement formelle. De fait, rien n'est venu concrétiser l'officialisation de la langue amazighe. En conséquence, l'amazighité non seulement n'a enregistré aucun progrès, mais au contraire, elle a reculé y compris et surtout dans le domaine de l'enseignement où la mauvaise volonté de l'Etat est dénoncée par les enseignants et les parents d'élèves. Le réflexe répressif demeure également présent et fait des victimes particulièrement dans les rangs des militants associatifs défenseurs des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des Amazighs.

La Tunisie présentée généralement comme un exemple de transition démocratique est le pays le plus négationniste vis-à-vis de la langue et de la culture autochtones amazighes. La nouvelle Constitution de ce pays adoptée en 2014, occulte totalement l'histoire et la réalité amazighes de ce pays et les discours officiels nient tout simplement l'existence des citoyens tunisiens Amazighs.

En Libye, Imazighen du nord et du sud sont confrontés à une situation chaotique, résultat de la guerre civile que se livrent différents groupes islamo-panarabistes armés pour le contrôle du pouvoir et des ressources pétrolières. L'avenir de l'amazighité en Libye est très incertain et porteur de graves inquiétudes.

La situation des Kel-Tamasheq (Touaregs) constitue une autre source d'inquiétudes car ce peuple du Sahara (Azawad, sud-Algérie, sud-Libye, nord-Niger) se trouve enserré dans l'étau formé par les forces de prédation de ses richesses naturelles et le changement climatique. Les deux facteurs conjugués ne laissent aux populations autochtones que la pollution et l'assèchement des ressources vitales comme l'eau et la végétation.

Aux confins de l'est de Tamazgha se trouve la communauté amazighe de l'oasis de Siwa, au milieu du désert libyen. Longtemps protégée par son isolement géographique, le particularisme culturel et linguistique siwi sans défense, est entrain de disparaître sous les coups de l'arabo-islamisation.

L'Archipel Canarien à l'ouest, envahi par les conquistadors Espagnols dès le 15<sup>ème</sup> siècle, sont aujourd'hui la dernière colonie Européenne d'Afrique. Outre le pillage des ressources canariennes par l'Espagne, le territoire canarien est utilisé par les forces de l'OTAN comme un mirador et comme base militaire dont les engins de guerre sont prêts à intervenir partout en Afrique.

De fait, dans tous les pays de Tamazgha, les menaces qui pèsent sur le peuple Amazigh et son identité socioculturelle, sont nombreuses et multiformes. Tout en réaffirmant solennellement notre aspiration à jouir pleinement et effectivement de tous nos droits et libertés tels qu'ils sont reconnus internationalement à tous les peuples du monde, notre assemblée recommande :

Aux citoyens et organisations amazighs :

- la réaffirmation déterminée de l'amazighité dans ses aspects historique, social, culturel et linguistique,
- la réaffirmation permanente des revendications des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des Amazighs,
- l'exploitation méthodique de tous les instruments et opportunités dans le but de promouvoir et/ou de défendre les droits des Amazighs,
- la dénonciation systématique des discriminations, des violences et des violations des droits des Amazighs, comme par exemple les crimes commis récemment contre le peuple Mozabite en Algérie,
- l'expression de la solidarité entre Amazighs, sous toutes les formes
- l'union des acteurs Amazighs et la promotion de relations partenariales avec toutes les organisations démocratiques ouvertes et

solidaires avec la cause amazighe.

Aux peuples amis et aux organisations partenaires :

- L'expression de leur solidarité avec le peuple Amazigh et pour la reconnaissance de ses droits et libertés individuels et collectifs,
- La dénonciation des violences, des interdits et des intimidations exercés par les services de police sur les militants des droits humains et les entraves à la liberté de circulation des citoyen-ne-s,
- Le soutien aux prisonniers politiques Amazighs actuellement incarcérés. Au Maroc ce sont des défenseurs des droits des populations autochtones à leur terre, à leurs ressources naturelles et à leur langue et culture (Mustafa Oussaya, Hamid Ouattouch, ...). En Algérie, il s'agit d'une trentaine de citoyens Mozabites arbitrairement détenus, dont le Dr Kamel-Eddine Fekhar, défenseur des droits humains,
- Le soutien à la population du village de Imider (Maroc), en grève depuis 48 mois contre la Société Métallurgique d'Imider (SMI), qui les dépossède abusivement de leur terre et de leurs ressources naturelles, notamment l'eau, ressource rare et vitale pour cette communauté vivant dans une zone désertique du sud du Maroc,
- Le soutien à toutes les luttes des communautés contre l'accaparement des terres et les spoliations des ressources naturelles notamment dans les zones de montagne et pour le droit à la gestion en biens communs de leurs territoires,
- Le soutien du droit à l'autodétermination de tous les peuples, sans distinction et particulièrement les peuples qui souffrent d'une situation coloniale.

Notre assemblée exige des Etats de Tamazgha :

- La libération immédiate de tous les détenus politiques Amazighs en Algérie et au Maroc, leur réhabilitation et leur dédommagement pour les préjudices subis,
- L'arrêt du racisme institutionnel et des violences anti-amazighes,
- De mettre fin immédiatement à toutes les législations et les pratiques notamment administratives et policières abusives qui violent gravement le droit de réunion et le droit à l'expression des organisations de la société civile et des mouvements politiques démocratiques comme ce fut le cas récemment au Maroc et en Algérie,
- de cesser immédiatement les expropriations des terres des Amazighs et de leur restituer les parcelles spoliées et/ou les dédommager de manière équitable et librement consentie,
- De reconnaître pleinement la diversité des peuples, des communautés, des langues et des cultures, comme cela est recommandé à maintes reprises par toutes les organisations internationales, notamment l'Unesco et les différents organes pertinents de l'ONU,
- D'ouvrir la frontière terrestre entre le Maroc et l'Algérie fermée depuis 1994,
- De respecter leurs engagements et leurs obligations particulièrement en matière de reconnaissance et de respect des droits humains et des libertés fondamentales tels qu'ils sont universellement admis. Les Etats du nord de l'Afrique et Sahara sont instamment invités à reconnaître au peuple Amazigh le statut de peuple autochtone et à respecter dans sa totalité la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones,
- Dans tous les pays de Tamazgha : La reconnaissance constitutionnelle de l'identité amazighe, la reconnaissance de la langue amazighe comme langue officielle et sa traduction immédiate dans une législation en faveur de la langue et de la culture amazighes dans ces pays, en particulier l'enseignement généralisé de la langue amazighe à tous les niveaux scolaires et universitaires,
- La reconnaissance par l'Etat espagnol de la « guerre chimique » infligée aux populations rifaines durant la période de la République du Rif (1921-1926), et le dédommagement des victimes,
- La libération des détenus de l'Azawad dans les prisons maliennes suite au conflit entre l'Azawad et le Mali.

Aux instances internationales

- Les Etats et les principales instances internationales, particulièrement l'ONU, l'UE et l'UA, sont instamment priés de mettre en œuvre tous les moyens politiques, juridiques et financiers afin de contraindre les Etats nord-africains à respecter leurs obligations internationales en matière de droits individuels et collectifs,
- Les instances internationales sont interpellées au sujet du phénomène de militarisation dans les pays du nord de l'Afrique, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité des populations, comme par exemple l'Archipel Canarien utilisé par l'Otan comme base militaire pour le contrôle du continent africain,
- De protéger le patrimoine historique et culturel amazigh, abandonné par les Etats,
- De prendre des mesures de secours aux réfugiés de l'Azawad dans les pays limitrophes et particulièrement en Mauritanie, et de favoriser leur retour dans des conditions de dignité,
- Concevoir et mettre en place des dispositifs visant à créer au niveau international, des espaces de participation des organisations de la société civile, dans toutes les négociations internationales.

Agadir, 14/07/2015 – 26/07/2015

L'assemblée générale du 7<sup>ème</sup> congrès du CMA